



Archéologie du fait urbain

Thème transversal ArScAn *Fait urbain* 2^{ème} journée d'étude : « Veille sur la ville »

le vendredi 17 mai 2019

Université Paris Nanterre - Bâtiment Max Weber (en face de la MAE),
Amphi Max Weber

9h30 : Ré-veille (café d'accueil)

10h-10h20 – **Julien AVINAIN** (Pôle archéologique de la ville de Paris), **Dorothee CHAOUI-DERIEUX** (SRA Île-de-France)

Surveiller et prescrire : la question de l'évaluation du potentiel archéologique et des prescriptions de surveillance archéologique

- **Retours d'expérience**

- 10h20-10h40 : **Philippe FAJON** (SRA Normandie)
- 10h40h-11h : **Vianney RASSART** (Service archéologique de la ville de Lyon, membre du CA de l'Anact), **Luc FRANCOISE dit MIRET** (SRA Auvergne-Rhône-Alpes)

11h-12h30 : **Les intervenant-e-s de la matinée**

Discussion sur la thématique « Surveiller et prescrire »

12h30-14h : Pique-nique partagé

14h-15h – **Julien COURTOIS**, **Emilie ROUX-CAPRON**, **Clément ALIX** (Pôle archéologique de la ville d'Orléans)

Un casse-tête à quatre dimensions : modélisation et évolution du parcellaire urbain ancien d'Orléans au sein d'une synthèse d'archéologie urbaine

15h-16h – **Quentin BORDERIE** (Service archéologique d'Eure-et-Loir)

Les fortifications urbaines médiévales dans leur environnement (8e-16e siècle, Eure-et-Loir) : objectifs, méthodes et premiers résultats du programme FortUM

16h30-17h : Clôture de la journée

Perspectives et organisation du thème « Fait urbain »



Compte-rendu de la deuxième journée 17 mai 2019 - *Veille sur la ville : Surveiller et prescrire en contexte urbain*

Julien AVINAIN (Pôle archéologique de la ville de Paris), Dorothée CHAOUILLERIEUX : *Surveiller et prescrire : la question de l'évaluation du potentiel archéologique et des prescriptions de surveillance archéologique*

Entre le projet d'aménagement et l'opération archéologique, la prescription est l'aboutissement d'un processus complexe. Elle est le résultat d'une combinaison mêlant connaissance scientifique du territoire, prise en compte des contraintes techniques et politiques.

Les spécificités de l'espace urbain relèvent à la fois des contraintes fortes des aménagements et des évolutions complexes du tissu urbain.

Les CT sont des atouts pour la veille.

- "une archéologie de l'interstice"

1/ veille en amont de la prescription : elle prend toute sa signification quand il existe un service de collectivité : cette veille se fait généralement en concertation entre SRA / service de collectivité, et prend souvent la forme d'instructions communes de documents d'urbanisme, de conseils ; l'instruction demande en effet une connaissance approfondie du potentiel

2/ veille sur le terrain lors de nombreux travaux non soumis à autorisation et n'entrant de fait pas dans le champ d'application du code du Patrimoine, ou en tout cas qui n'ont pas été signalés au SRA : quelles réponses y apporter, tant d'un point de vue réglementaire que technique d'intervention

- Collecter
- Anticiper
- Sensibiliser

- Notion de potentiel archéologique :

- L'expérience du Cnau et des DEPAVF (pour plus d'informations, voir : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Archeologie/Archeologie-de-la-ville/Documentation-scientifique-technique/Le-Documents-d-evaluation-du-patrimoine-archeologique-des-villes-de-France-DEPAVF>) ;

- Table ronde de 2003 relative aux diagnostics en milieu urbain (Diagnostics archéologiques en milieu urbain : objectifs, méthodes et résultats. Actes de la table ronde organisée par la Sous-direction de l'archéologie et le Centre national d'archéologie urbaine 2004) ;
 - Article de Bruno Desachy et de Dominique Gemehl dans lequel ils distinguent les « villes d'archéologie urbaine » et les « villes d'opportunisme archéologique », notions recoupant la distinction archéologie de / dans la ville (Desachy, Gemehl 2005) ;
 - Milieu urbain : presque une archéologie de l'interstice.
- Cadre réglementaire :
 - un système réglementaire binaire et une transmission des dossiers encore trop sujette au bon vouloir des services instructeurs (malgré les ZPPA)
 - l'autorisation de sondage comme réponse pragmatique pour couvrir l'intervention de la CT (pour répondre au pied levé à certaines situations : travaux en cours non soumis à autorisation, découvertes fortuites, surveillance de réseaux ou de reconnaissance de fondation)... en attendant que le long travail de pédagogie porte ses fruits !
 - Les travers du système : une réactivité non reconnue d'un point de vue financier ; une incidence sur le statut pour les BAM

Paris :

- 6284 chantiers sur voirie en 2018
- 1239 permis d'urbanisme en avril 2019
- 105 km²

R&CAP : PCR depuis 3 ans pour dresser un corpus exhaustif de l'archéologie parisienne.
 Permis d'urbanisme en avril 2019 : boîte noire, permis d'urbanismes qui ne parviennent pas.
 Difficultés de transmission depuis la direction de l'urbanisme. Une solution serait peut-être de mener des actions de préventions auprès des services de l'urbanisme et de la voirie ?

Exemples :

- Place Maubert 2018 : ouverture RATP du boulevard Saint-Germain sur 150 m², hors cadre (simple DT a priori) -> faire relever de coupe en 2h mais qui a permis une datation de bois dans des niveaux hydromorphes (-2000).
- Tour de Philippe Auguste rue des Rosiers : diagnostic qui a accompagné la démolition de l'existant qui enserrait la tour ainsi que tout le processus de restauration.
- Cathédrale ND 2014 : MH -> gros travail de pédagogie à faire avec les MH car travaux pas signalés au pied de la tour nord !
- Ancienne école polytechnique : nécropole du III^e siècle. Découverte fortuite.

Bruno Desachy (BD) : Une solution utilisée dans le passé pour encadrer la surveillance urbaine était une autorisation de prospection sur le secteur urbain.

Philippe Fajon (PF) : le régime de sondages et d'autorisations de sondages est dérogatoire aux procédures d'archéologie préventive : c'est quelques fois seule solution réaliste mais il n'est pas possible de faire de convention.

BD sondages et autres interventions non préventives ne sont pas nécessairement "dérogatoires" car elles existent juridiquement de façon autonome (titre III du CP). En droit,

il n'y a donc pas une archéologie préventive et un régime dérogatoire au préventif, mais bien une archéologie préventive et une archéologie non préventive, toutes deux de plein droit. Une fois qu'une prescription d'archéologie préventive est émise, il n'est en principe pas possible de sortir du cadre préventif ainsi engagé (car à ma connaissance il n'y a pas de dérogation prévue). En revanche, il n'est nulle part écrit (toujours à ma connaissance) que l'existence d'un projet d'aménagement portant sur un terrain rend obligatoire le cadre préventif pour encadrer une opération archéologique menée sur ce terrain. C'est plutôt l'inverse : il ne paraît pas possible de passer par le cadre préventif pour une opération archéologique sans relation avec un projet d'aménagement (car il n'y a pas de fait générateur). En d'autres termes, en amont de toute procédure, pour une opération en relation avec un projet d'aménagement, passer par une procédure d'archéologie, soit non préventive, soit préventive (titre III ou titre II) n'est ni obligatoire ni interdit a priori. Ceci est une de ces zones grises qu'aiment bien les juristes car elles génèrent des contentieux et de la jurisprudence...

Retours d'expériences

Philippe FAJON (SRA Normandie) : *l'exemple de l'Eure*

De nombreuses contraintes réglementaires, puisque la notion de surveillance de travaux n'existe pas dans la loi.

Exemples :

- Evreux – Rue de la Petite Cité : l'agent du SRA c'est lui-même auto-autorisé, et c'est rentré dans Patriarche qu'après coup Ce serait aujourd'hui de la fouille clandestine : Le SRA ne peut plus intervenir sur le terrain.

- Evreux – rue de Grenoble prolongée : un morceau de la pile du pont près du château d'Evreux. Pas de permis d'aménager. 2 jours homme sur le terrain. Pas de financement spécifique. C'est le département qui est intervenu ;

Ces surveillances ont été utiles car elles documentent la présence de vestiges et de stratigraphie ;

Faut-il dans ces cas aller chez le Préfet et arrêter le chantier vu les limites de possibilité d'intervention du SRA sur le terrain ? Rappelons qu'on ne peut pas utiliser de procédure ni même le terme de « surveillance » de travaux, qui n'existe pas réglementairement. Les solutions extrêmes d'arrêt de chantier sont à utiliser en cas d'abus, mais il faut d'abord faire de la pédagogie.

- La Croix Saint Leufroy : possibilité d'adaptation du projet pour éviter le coût annoncé au porteur de projet (ComCom). Besoin d'une bonne connaissance technique mais présence réduite de la part des archéologues, et nécessité d'une bonne coordination archéologues / aménageur

- Evreux : place Sepmanville

- PCR sur la ville d'Evreux ; n'a-t-on pas intérêt à pousser à créer des PCR sur toutes les villes dans lesquelles on veut surveiller les voiries ?

On pourrait contourner tous les problèmes réglementaires de l'archéologie préventive. Il y a des tas de cas où l'archéologie préventive ne répond pas car la loi ne l'autorise pas.

Julien Avinain (JA) : il est nécessaire d'aller sensibiliser les chefs de projets.

BD : est-ce que la mise à disposition des moyens du département ne pourrait pas faire l'objet d'une convention entre ville et département ?

Vianney RASSART (Service archéologique de la ville de Lyon et membre du CA de l'ANACT) : *les résultats de l'enquête menée par l'ANACT sur la surveillance de travaux*

Synthèse nationale sur le cas des surveillances archéologiques au sein des collectivités (sondage ANACT) : le cas de Lyon où un travail collaboratif est effectif entre le SRA et le SAVL.

Fouilles autorisées après une découverte fortuite.

Personne ne connaît le nombre réel d'archéologues de collectivité en France. Toutefois, d'après un questionnaire envoyé aux différentes collectivités en France, les chiffres connus actuellement sont les suivants :

- Sur 71 collectivités connues à ce jour ayant un service archéologique, 61 sont habilitées ou agréés pour l'archéologie préventive en mai 2019
- 18 % des diagnostics nationaux sont effectués par les collectivités
- Plus de 800 agents repartis sur l'ensemble du territoire

On a des collègues qui vont sur le terrain mais qui ne sont pas en sécurité. Question de la sécurité est fondamentale.

Mail de l'état demandé et ordre de mission comme ça ils sont couverts : mais encore une fois on détourne, on tord les cadres.

40% des opérations se font sans aucun cadre.

- Cadres habituels : arrêté de diagnostic et arrêté de fouille préventive.
- Cadres inhabituels : arrêté de fouille nécessité par l'urgence absolue, arrêté d'opération de sondage, arrêté de sondage programmé, arrêté de prospection thématique, Arrêté MH suivi archéologique.

Relations MH – archéos : tout un poème !

On ne sait pas si réglementairement c'est possible de prescrire une opération d'archéologie préventive sur un chantier MH. Il y a un manque d'articulation entre les procédures, et un manque de fluidité entre services dans les DRAC.

Cas d'un site MH où le diagnostic avait été réalisé dans le cadre du livre VI du CP et non du livre V.

(note BD) : si c'est du livre VI, il s'agit de sondages ou d'études archéologiques réalisés dans le cadre de travaux de réparation ou de restauration de monuments historiques, donc sous maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine (un ACMH, ou un ABF si ce n'est pas de la restauration mais seulement de la réparation, ou même un architecte privé diplômé en spécialité patrimoine dans certains cas). Dans ce cas il faut néanmoins que les sondages soient autorisés à titre archéologique (par le SRA). Pour cela il semble que le plus simple soit

de passer par le titre III du livre V (cadre non préventif), car comme Vianney l'a dit, la coexistence des procédures propres aux travaux MH (livre VI) et du régime préventif (titre II du livre V) paraît, en l'état actuel, pour le moins compliquée administrativement... Mais bon, je dis ça sous toute réserve, ça fait un certain temps que je ne fais plus de prescription ni d'administration...

Varia

Julien COURTOIS, Emilie ROUX-CAPRON et Clément ALIX (Pôle archéologique de la ville d'Orléans) : *Un casse-tête à quatre dimensions : modélisation et évolution du parcellaire urbain ancien d'Orléans au sein d'une synthèse d'archéologie urbaine*

SAUrOM : Synthèse d'Archéologie Urbaine d'Orléans Métropole

Reprise de ce qu'avait fait Bruno Desachy, Julie Gravier, Anais Pinhède et Quentin Borderie (Borderie et al. 2014).

Cas d'étude : l'îlot des Vinaigreries Dessaux

François Lionet s'est interrogé sur la question suivante « Comment on aménage dans des endroits patrimoniaux comme cela ? ». Des discussions ont eu lieu avec Bastien Lefèbre à propos de Tours et du quartier canonial : permanence de certaines formes en tridimensionnel.

Questionnements :

- Comment intégrer ces données dans un système dynamique ?
- Les approximations chronologiques et les différentes temporalités des sources peuvent être gérées par des intervalles d'incertitudes, mais qu'en est-il des incertitudes spatiales ?

Julie Gravier (JG) : *à propos d'espace* : un moyen de considérer les incertitudes spatiales de manière simple pourrait être de passer par l'enregistrement de plusieurs formes, par exemple avec un polygone au plus petit et un polygone au plus grand.

- Comment intégrer une entité spatiale pas très bien définie ou multiforme dans un polygone délimité ?
- La reprise de sources anciennes laisse apparaître que la fiabilité des informations elles-mêmes n'est pas toujours optimale ?

PF : relations morphologiques sans forcément de chronologie au départ. Ensuite lorsqu'on veut dater, il faut ensuite aller dans les textes pour dater tout ça. Pister les modifications parcellaires. Une rue / une voie -> ce sont des « géofacts » (Cavanna 2016). Dans la compilation des plans il faut aussi mettre le fossé. Géofacts pas égal à la morphologie historique.

JG : La notion « d'entité urbaine » (en gros reprise des DEPAVF) est à différencier conceptuellement des géofacts (et des interprétations archéogéographiques).

BD : à *propos de chronologie* : il est possible d'admettre plusieurs hypothèses chronologiques, avec des bornes chronologiques variables et de comparer les différents scénarios obtenus ; en particulier, pour définir le domaine du possible, on peut établir deux scénarios limites pour l'inscription dans le temps quantifié des relations de succession reconnues entre composantes de l'espace étudié : au plus ancien possible et au plus récent possible.

BD : En ce qui concerne les outils de représentation spatiale, le SIG a longtemps été considéré comme l'arme ultime de traitement des données spatiales archéologique. Mais un SIG est fait pour traiter et représenter une surface (y compris une surface en relief, avec des altitudes et des modèles numériques de terrain) ; il n'est pas fait pour traiter et représenter un empilement de volumes. Or, pour des stratifications urbaines complexes, tridimensionnelles et notamment en archéologie du bâti à échelle fine ou large, on peut vite se heurter aux limites d'une représentation uniquement surfacique ; il faudrait pouvoir traiter les objets spatiaux comme des polyèdres (volumes) vectoriels ou formés de voxels (pixels-cube) et non plus seulement comme des polygones (surfaces) et il faudrait pouvoir lier les relations entre ces objets au traitement topologique des faces communes entre polyèdres et non plus seulement des arêtes communes entre polygones ; l'architecture de la base de données relationnelle en amont n'aurait, elle, pas besoin de changer. Les outils de découpage et de manipulation de modèles 3D vont dans ce sens ; mais hélas, à la différence des SIG, il n'existe pas encore à ma connaissance de solution accessible, libre ou peu coûteuse et aisée à mettre en œuvre par des archéologues.

Quentin BORDERIE (Service archéologique d'Eure-et-Loir) : *Les fortifications urbaines médiévales dans leur environnement (8^e-16^e siècle, Eure-et-Loir) : objectifs, méthodes et premiers résultats du programme FortUM*

Problématique des « bourgs » médiévaux et les fortifications

Bourgs castraux/abbatiaux, quelques éléments de biblio :

Debord 1980 « Flaran I », Bur 1993 (Alsace, Bourgogne, Champagne, FC, Lorraine...)

Chédeville & Pichot 2012

Flambart-Héricher & Le Maho 2012

Masquiller 2012

Th. Biller 2016

- Paradigmes-impasses « déterminisme urbain » (échec, réussite), « enchâtellement »
- Problématique : castrum, basse-cour (Bourgeois 2012 : milites « prestataires de service de garde »)
- Pas de lien avec le système urbain, problématique urbain-rural, problématique hiérarchisation urbaine

L'environnement urbain :

- Bourgeois 2000
- Masquiller & Henigfeld 2008

Topographie = rôle pour le tracé des enceintes

Dynamiques environnementales, réseaux hydrographique, artificialisation = ?

Lien ville-campagne = ?

- problématique de la définition urbaine : ce qui est enclos = ?

- Urbanisation des pratiques agricoles, etc.

Problématiques du programme :

1. Grandes étapes de développement des fortifications et modifications environnementales

2. Inventaire raisonné des fortifications pour mise en valeur patrimoniale

Eure-et-Loir : patrimoine en élévation, géographie politique médiévale, réseau urbain médiéval dense.

Thomas Lecroere : sur Chartres (regarder son travail pour voir si comparable).

- Utilisation de « GEO » ?

- AFAN en 2007 sur les villes : relations entre les villes

PF : prise en compte des élévations ? Et rapport avec les MH. Prendre en compte l'état juridique par le SAI.

BD : dans une modélisation type DEPAVF ou "synthèse d'archéologie urbaine" qui en est issue, c'est-à-dire associant une fonction à chaque entité urbaine, l'analyse de l'enceinte par rapport au système urbain amène des questions intéressantes, sur lesquelles des choix sont à faire : notamment la décomposition de l'enceinte en sous-entités, la multifonctionnalité (fonction défensive mais aussi juridique voire économique, par exemple l'exploitation des fossés comme viviers), la question des pouvoirs multiples matérialisés par l'enceinte (prérogatives de la commune, du roi, de l'évêque, etc.).

S'agissant d'une série de villes, une autre question qui se pose est celle des méthodes de comparaison inter-urbaines à partir de ce type d'analyse urbaine. Par exemple dans sa thèse Julie Gravier a travaillé sur la modélisation des liens entre ville (Gravier 2018). Précédemment dans le cadre des travaux de l'atelier de chrono-chorématique urbaine, il avait été proposé d'associer aux fonctions un rang d'importance (intra-urbain, local, régional, etc.) (Rodier *et al.* 2010), et cela a été fait dans la thèse de Lucie Nahassia sur Tours, en collaboration avec les collègues tourangeaux : chaque « objet historique » a été considéré selon une portée (Nahassia 2019). Concernant spécifiquement les enceintes on peut songer à différents critères : surface enclose, architecture, estimation de coûts de construction...

Emilie Roux-Capron (ERC) : Ce qui se passe à l'extérieur de l'enceinte est aussi important pour comprendre l'intérieur de l'enceinte.

Quentin Borderie (QB) : les paroisses résistent à l'enceinte. Et pollution / déchets urbains également. *Golding 2008* : analyse des taux de phosphore aussi autour de l'enceinte pour la définition de la ville.

JG : prendre en compte la taille des villes ou passer par une étude des liens ? Travailler sur ces derniers prend un temps très long : est-ce que la problématique de départ c'est la diffusion de types de construction ou est-ce qu'il y a de la diffusion spatiale, etc. ?

QB : renseigner le lien en tant que tel est un très gros travail. On peut l'envisager mais le faire on ne sait pas encore. Ça permet au moins de questionner le lien avec ces données-là.

Références bibliographiques

Borderie et al. 2014

BORDERIE Q., DESACHY B., DELAHAYE J., GRAVIER J., PINHEDE A., « Synthèses Archéologiques Urbaines : un projet en cours », in LORANS É., RODIER X. (éd.), *Archéologie de l'espace urbain* [en ligne], Tours / Paris : Presses universitaires François-Rabelais / Cths, pp. 262-276, URL : <http://books.openedition.org/pufr/7678>.

Cavanna 2016

CAVANNA E., *Spatialisation des élites rurales médiévales et modernes dans le Bassin parisien. Pour une approche archéogéographique des pratiques sociales de distinction* [en ligne], (s.l., Université Paris I - Panthéon-Sorbonne, Thèse de doctorat sous la direction de Chr. Petit), URL : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01381024>.

Desachy, Gemehl 2005

DESACHY B., GEMEHL D., « L'archéologie urbaine en Picardie », *Rev. archéologique Picardie* [en ligne], 3/4, pp. 247-267, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pica_0752-5656_2005_num_3_1_2470.

Gravier 2018

GRAVIER J., *Deux mille ans d'une ville en système. Proposition d'une démarche appliquée au cas de Noyon* [en ligne], (s.l., Université Paris I - Panthéon-Sorbonne, Thèse de doctorat sous la direction de L. Sanders et de N. Verdier), URL : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02367262>.

Nahassia 2019

NAHASSIA L., *Formes spatiales et temporelles du changement urbain. Analyser la localisation des activités à Tours sur 2 000 ans*, (s.l., Université Paris I - Panthéon-Sorbonne, Thèse de doctorat sous la direction de L. Sanders et de X. Rodier).

Rodier et al. 2010

RODIER X., GRATALOUP C., GUILLOTEAU C. coord., « Dossier : Chrono-chorématique urbaine », *M@ppemonde* [en ligne], 100, 4, URL : http://mappemonde.mgm.fr/dos_chrono.html.

2004

Diagnostics archéologiques en milieu urbain : objectifs, méthodes et résultats. Actes de la table ronde organisée par la Sous-direction de l'archéologie et le Centre national d'archéologie urbaine [en ligne], Joué-Lès-Tours : La Simarre, URL : http://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=2ahUKEwjLIMzL-e7nAhXq8OAKHesfC0MQFjAAegQIAxAB&url=http%3A%2F%2Fwww.culture.gouv.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F71213%2F543761%2Ffile%2Fdiagnostic_en_milieu_urbain_2003.pdf&usg=AOvVaw34S_qdsetbliXvGdM1w5Pp.